

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DE L'AGRICULTURE DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE

PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE COMMERCIALE

UNITE NATIONALE DE COORDINATION DU PROJET

Appel à proposition en vue du financement des plans d'affaires des groupes de producteurs et des micro, petites et moyennes d'entreprises agroindustrielles pour l'année 2018

Conformément à l'Accord de Financement du 20 septembre 2017, entre la République du Congo et l'Association Internationale de Développement, Groupe Banque mondiale, l'Unité Nationale de Coordination du Projet d'Appui au Développement de l'Agriculture Commerciale (PDAC) invite les acteurs éligibles, notamment les groupes de producteurs (groupements et coopératives), les micros, petites et moyennes entreprises agroindustrielles et les populations autochtones des zones citées ci-dessous, à déposer leurs idées de projet ou propositions auprès des prestataires chargés de montage des plans d'affaires dans leurs districts respectifs.

Les zones concernées en 2018 sont : Pointe Noire, Loango, Mvouti, Louvakou, Nkayi, Madingou, Tsiaki, Mabombo, Sibiti, Kinkala, Boko, Ignié, Ngabé, Brazzaville, Ngo, Djambala, Abala, Ollombo, Owando, Makoua, Mossaka, Ewo, Ouesso, Pokola, Sembé, Enyellé, Impfondo et Epena.

Les projets à financer concernent toutes les chaînes de valeurs agricoles, notamment la production, la transformation, la commercialisation et les services à l'agriculture.

Les projets seront financés par un système de fonds à coûts partagés associant la subvention de l'Etat, à travers le PDAC, à un apport du bénéficiaire, sur un pourcentage défini, dans le cadre de la composante 1 (Appui direct aux groupes de producteurs et aux micro, petites et moyennes d'entreprises agroindustrielles).

La proposition de projet ou l'idée de projet comprend les éléments ci-après :

a) Pour les groupes de producteurs

- une fiche de proposition de projet dûment remplie (à retirer auprès du chef de secteur agricole) ;
- une photocopie de l'agrément du groupe de producteurs;
- la liste des membres comportant : nom, prénom, téléphone, lieu de résidence, signature ;
- un justificatif d'effectivité d'activité continue au cours des deux dernières années : rapport d'activité, rapport de production/vente, procès-verbaux de réunions.

b) Pour les micro, petites et moyennes d'entreprises agroindustrielles

- une fiche de proposition de projet dûment remplie (à retirer auprès du chef de secteur agricole) ;
- une photocopie du RCCM ;
- une photocopie de la pièce d'identité du représentant légal ;
- liste des actionnaires et autres dirigeants sociaux ;
- Rapport d'activités de deux dernières années ;

 **P.D.A.C.**
Boulevard Denis Sassou Nguesso
Tél: (+24) 06 858 88 88 B/ville - Congo
@: pdacmaep@gmail.com

c) Pour les populations autochtones

- une fiche de proposition de projet dûment remplie (à retirer auprès du chef de secteur agricole) ;
- une note du chef de secteur agricole reconnaissant l'existence formelle ou informelle du groupe ;
- la liste détaillée des membres comportant : nom et prénom, activité principale, localité, signature ;
- une note du chef de village ou autre autorité en tenant lieu attestant que les bénéficiaires vivent dans le village.

Sur la base des propositions des groupes de producteurs et des micro, petites et moyennes entreprises agroindustrielles, des spécialistes de montage des projets, recrutés par le PDAC et affectés dans zones retenues, élaboreront les plans d'affaires qui seront soumis, pour examen et sélection, à un cabinet privé dit organisme indépendant, au plus tard le 11 janvier 2019. Une commission interministérielle procèdera à la validation définitive des plans d'affaires, avant signature des conventions de financement avec le PDAC.

Le montage des plans d'affaires se déroulera du 4 décembre 2018 au 4 janvier 2019.

Les plans d'affaires montés seront transmis par les bénéficiaires eux-mêmes aux représentants de l'organisme indépendant de leur district ou ville, avec accusé de réception.

La sélection des plans d'affaires 2018, par l'organisme indépendant, sera clôturée le 20 février 2019.

Les plans d'affaires non sélectionnés seront renvoyés à leurs promoteurs par l'organisme indépendant.

Le budget total prévisionnel réservé à cet appel à proposition s'élève à 2 milliards F CFA, avec une répartition entre les groupes de producteurs et les micro, petits et moyennes entreprises agroindustrielles.

Pour toute information complémentaire, les promoteurs sont invités à contacter les directeurs départementaux de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, les chefs de secteurs agricoles dans leurs districts ou villes respectifs ou les antennes du PDAC à Pointe-Noire, Nkayi, Kinkala et Ngo.

Le présent appel à proposition des plans d'affaires 2018 couvre la période du 29 novembre au 19 décembre 2018.



Fait à Brazzaville, le 27 NOV 2018

Le Coordonnateur National,

Isidore ONDOKI/-